

## COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 septembre 2017  
(Convocations du 11 septembre 2017)

L'an deux mille dix-sept le dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE – Adjoints, Dominique TREHOU, Jean-Pierre FLOQUET, Patrick DUSSART, Jean-Michel RAVIART, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Nicole DELVIGNE, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER

Etaient excusés : Philippe BEYAERT qui a donné procuration à Dominique TREHOU, Sylvie LEMAIRE, Manuel DONNEZ qui a donné procuration à Jean-Claude Messager, David LEFEBVRE

Etaient absents : Marie-Brigitte BAUDUIN, Bertrand BAUDUIN

Alexandra Pawlak a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 17 (le quorum est atteint)  
Procuration : 2  
Votants : 19

### 1. SPL Centre Aquatique - Contrat de prestations intégrées

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le nouveau contrat de prestations intégrées avec la SPL du Centre aquatique d'une durée de 12 mois renouvelable, pour un montant de 11 708,53 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prestations intégrées

### 2. SIDEN-SIAN - Approbation de Modifications statutaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications de l'article IV des statuts du Syndicat par ajout des trois compétences à la carte :

- Compétence 6 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau – La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- Compétence 7 : Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Compétence 8 dite du « Grand Cycle de l'Eau ».

### 3. Modification des tarifs pour la garderie scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs de la garderie scolaire comme suit (horaires le matin : de 7h30 à 8h30 ; le soir de 16h à 17h30 et de 17h30 à 18h30)

Quotient familial de la CAF	Tarif par créneau
De 0 à 400 €	1,30 €
De 401 à 750 €	1,40 €
Supérieur à 750 €	1,70 €



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER